

Mr Patrice TIZON
DGA RH
45, rue de Paris
95747 Roissy CDG Cedex

Roissy le 19 mars 2024

Objet : Lettre de réserve Accord sur les conditions de travail PNC

Monsieur le Directeur, dans le cadre de sa signature à l'accord sur les conditions de travail PNC, l'UNSA PNC tient à clarifier sa position et attend des réponses au travers de cette lettre de réserve.

Titre 1

Chapitre 1- Mesure Compensatoire conditions de travail :

Pouvez-vous nous détailler les modalités pour que les PNC puissent exprimer leur choix sur le paiement ou le report du RADD ?

De plus comme la Direction le fait au travers de cette mesure sous forme de RADD "*pour les conditions de travail particulièrement difficiles vécues par les PNC au cours des derniers mois*", l'Entreprise doit tout mettre en œuvre pour que l'outil de travail des PNC (aménagement cabine) soit fonctionnel, comme le prévoit le code du travail. Si elle est dans l'incapacité de le faire, elle doit continuer de récompenser les PNC par la mise en place de nouvelles améliorations portant sur la vie quotidienne ou financièrement.

Chapitre 3 - Amélioration des conditions de travail :

Paragraphe 6 - Mises en Place

En cas de mise en place sur une autre compagnie qu'Air France, nous vous demandons la stricte application de ces règles si des PNC ne voyagent pas en classe Business ou si celle-ci n'existe pas.

Paragraphe 7 - Hébergement à CDG ou Orly

En cas d'indisponibilité de chambres d'hôtels sur le quota réservé par Air France. Quelles actions complémentaires l'Entreprise envisage-t-elle pour garantir l'application de ces dispositions ?

Titre 2

Chapitre 1 - Ouverture de négociation sur la mise en place d'un Compte Épargne Temps (CET):

Nous vous demandons de nous fournir un calendrier de négociation d'ici le mois de mai 2024

Chapitre 2 - Contractualisation des Relais métiers

Nous vous demandons de nous fournir un calendrier de négociation d'ici le mois de mai 2024

En conclusion :

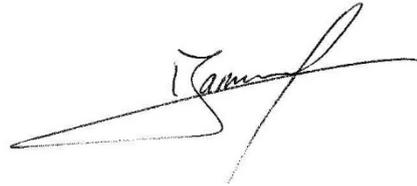
Par sa signature, l'UNSA PNC valide des avancées intéressantes sur les conditions de travail des PNC et nous observons une volonté de l'Entreprise d'améliorer leurs conditions de travail au travers des mesures de cet accord. Comme La Direction s'est engagée auprès de l'UNSA PNC, en réunion de négociation, elle doit continuer de travailler pour améliorer les conditions PNC, que ce soit au travers du travail déjà engagé dans le cadre du comité de suivi de l'accord collectif PNC ou de façon unilatérale ou tout autre dispositif légal.

La Direction doit entendre que les PNC sont las de subir des différences de traitement toujours plus marquées avec d'autres catégories de personnels, la Direction doit d'elle-même proposer de restaurer un équilibre acceptable.

L'UNSA PNC demande que la Direction respecte ses engagements et fasse preuve de considération, de respect et de reconnaissance envers les PNC. Les semaines et mois qui viennent seront déterminantes pour la sérénité au sein de toutes les parties.

Dans l'attente de vos réponses, je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de mes sincères salutations.

Marc LAMURE
Secrétaire de section UNSA PNC AF

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'Marc Lamure', with a long horizontal stroke extending to the left.